



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530271-DE-1-1  
Date de télétransmission : 02/12/2025  
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Publication électronique le : 2 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Claude BACHELET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

### 68ÈME CONGRÈS DES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE FRANCE

(N°2025-444)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des Solidarités Territoriales - Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer à l'association des producteurs d'endives de France, une participation d'un montant de 3 000 € afin de soutenir l'organisation du 68<sup>ème</sup> congrès des producteurs de légumes de France se tenant les 4 et 5 décembre 2025 à Arras, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-631C04	9363//6568	Développement agricole durable et solidaire	559 290,00	3 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service Développement territorial

RAPPORT N°19

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

#### **68ÈME CONGRÈS DES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE FRANCE**

Le territoire du Pas-de-Calais profite de caractéristiques naturelles favorables au développement d'une agriculture légumière (qualité des sols, climat tempéré océanique à faible amplitude thermique, accès à des ressources naturelles, ...). Le croisement de ces atouts avec une proximité à de très grands bassins de consommation, par ailleurs irrigués par un réseau d'infrastructures de grandes densité, le rende attractif pour la production de légumes.

Ainsi, le territoire agricole de la Région Hauts-de-France est le leader de la production d'endives (92 % de la production française) et d'oignons. Il est également à la seconde place pour la production de choux-fleurs, carottes et poireaux.

Plusieurs labels de qualité viennent valoriser le savoir-faire des producteurs : label rouge endives de pleine terre, ail fumé d'Arleux (l'aire géographique du label est pour partie dans le Pas-de-Calais) ... Le Département du Pas-de-Calais est également le berceau de la carotte de Tilques.

Le 68<sup>ème</sup> congrès des producteurs de légumes de France aura lieu les 4 et 5 décembre à Arras. Cette vitrine de l'agriculture locale sera l'occasion pour les professionnels d'échanger sur les enjeux de la filière : renouvellement des générations, productions plus durables...

Cet évènement est co-organisé par les producteurs d'endives de France dont le siège est à Arras. Dans ce cadre, ces derniers sollicitent une participation de 3 000 € pour la mise en œuvre de cette manifestation.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, d'attribuer à l'association des producteurs d'endives de France, une participation d'un montant de 3 000€ afin de soutenir l'organisation du 68<sup>ème</sup> congrès des producteurs de légumes de France se tenant les 4 et 5 décembre 2025 à Arras.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-631C04	9363//6568	Développement agricole durable et solidaire	559 290,00	100 500,00	3 000,00	97 500,00

La 4<sup>ème</sup> Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY